

Le tir d'infanterie en Allemagne [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **22 (1877)**

Heft 13

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-334561>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 13.

Lausanne, le 4 Août 1877.

XXII^e Année

SOMMAIRE. — Tir d'infanterie en Allemagne (*suite*). — Société des officiers de la Confédération suisse. Programme de la réunion générale de 1877, à Lausanne. — Rassemblement de troupes V^e division. — Nouvelles et chronique.

ARMES SPÉCIALES. — Du sous-officier d'artillerie en campagne, avec un croquis. — La question des poudres en Angleterre. (*Fin.*) — Nouvelles et chronique.

Le tir d'infanterie en Allemagne (*suite*¹).

L'exercice de l'appréciation des distances se fait en échelonnant des soldats isolés les uns derrière les autres, à des distances de 50, 100, 150, 200, 300, 400 et 500^m de l'observateur. Celui-ci se place un peu en dehors du prolongement de la ligne formée par ces sept hommes, qui lui paraissent alors rangés de front en face de lui ; et l'instructeur lui fait voir combien ils semblent différer l'un de l'autre par la taille et par les détails plus ou moins nets.

Ainsi chacun juge par lui-même de ce qu'il peut distinguer réellement à telle ou telle distance ; et il a, en outre, le moyen de reconnaître par comparaison et de se graver dans la mémoire les divers aspects sous lesquels peut se présenter un soldat d'infanterie, suivant son éloignement. On profite aussi de l'occasion pour faire comprendre aux hommes combien toutes les conditions de visibilité se modifient suivant la manière dont les objets sont éclairés et la couleur du fond sur lequel ils se détachent. Enfin, on leur indique quelle courbe devrait décrire la balle pour atteindre les hommes placés à ces différentes distances, qu'on fait aussi avancer ou reculer de quelques pas, pour donner une idée de l'apparence que présentent dans chaque cas les mouvements des membres.

Quand les hommes sont bien familiarisés avec ces observations, chacun ayant en quelque sorte étalonné sa puissance visuelle, on les exerce à apprécier la distance inconnue où se trouve un homme isolé.

Avec une bonne vue, on doit distinguer :

- A 50 mètres : la bouche et les yeux ;
- A 100 — les yeux comme des points ;
- A 200 — les boutons et les différentes parties du costume ;
- A 300 — la tête et le corps ;
- A 400 — les mouvements des bras et des jambes ;
- A 500 — la couleur des habits.

Quand le ciel est serein, tout semble naturellement plus clair et plus rapproché, et, au contraire, indistinct et éloigné quand le temps est couvert ou brumeux.

¹ Voir notre précédent numéro.

les soldats placés à des distances déterminées, en observant chaque fois quelle partie du corps couvre le guidon du fusil, quand on en fait coïncider la base avec les pieds de l'homme que l'on vise. Ainsi, par exemple, on remarquera qu'à 100 pas, le sommet du guidon atteint les genoux, à 200, la ceinture, etc. Pour plus de précision, la visée se fait en appuyant l'arme sur un support ; les hommes prennent note de toutes ces règles et les apprennent par cœur ou les notent dans un carnet.

Cette étude de la détermination des distances dans les limites usuelles du tir de guerre, c'est-à-dire jusqu'à 500 ou 600^m, est dans quelques régiments l'objet de la plus sérieuse attention. Divers appareils, imaginés dans ce but, ont été essayés dans l'armée prussienne ; mais aucun n'a donné jusqu'ici de résultats bien sûrs et n'a paru susceptible d'être réellement utilisé par la masse des soldats. Aussi cherche-t-on surtout à mettre ceux-ci en état de déterminer les distances avec les seuls moyens dont ils disposent : l'œil et le fusil ; ce qui est bien le meilleur des télémètres.

Cependant beaucoup d'officiers prussiens ne trouvent pas nécessaire d'apprendre aux hommes à apprécier à vue les distances. Beaucoup de capitaines ne consacrent aucune séance spéciale à cette instruction, et préfèrent utiliser pour cela les séances de tir pratique, en faisant remarquer aux tireurs l'aspect que les marqueurs présentent aux différentes distances. Ils trouvent tous les autres procédés utiles, si l'on veut, au point de vue théorique, mais inapplicables pratiquement ; prétendant que, pour arriver à pouvoir en tirer un réel avantage, il faudrait une très longue habitude.

Remarquant qu'aux différentes distances ordinaires à la guerre, les zones battues par le fusil Mauser se recouvrent partiellement l'une l'autre, bien des officiers pensent que le mieux est, à la guerre, de ne pas faire tirer tout le monde avec la même hausse, mais avec deux ou trois hausses différentes. Ainsi, un capitaine, en déployant sa compagnie, donnerait à ses pelotons l'ordre de tirer respectivement à 500^m, 600^m et 700^m, tout en dirigeant leur feu sur le même but. Et comme il est probable que le but est réellement compris entre ces limites, et que tout l'espace jusqu'à 700^m, et même au-delà, se trouvera ainsi battu, on peut compter que l'ennemi le sera également. Si, au contraire, tout le monde tire à la même distance et qu'elle soit fautive, on brûle ses munitions en pure perte. Ce procédé, qui consiste à battre à la fois une bande entière de terrain, est très en faveur dans l'armée prussienne, et beaucoup d'officiers se sont efforcés de l'appliquer pendant les dernières campagnes de France.

D'ailleurs on apporte une attention spéciale à obtenir une grande régularité dans la mise en joue et la manière de lâcher la détente. Comme dans les places de tir on fait tirer sur des cibles mobiles, on exerce les hommes dans la cour du quartier, à suivre, en visant, la marche d'un soldat placé à quelque distance.

Comme autre méthode assez pratique, on fait aussi viser sur

On leur apprend également à pointer dans les diverses positions : couché, à genou, debout, avec ou sans appui, etc., afin qu'en arrivant sur la place de tir, on puisse procéder immédiatement au tir réel.

On n'envoie jamais à la place de tir beaucoup d'hommes à la fois, et l'on se borne à de petits détachements de 10 à 12 hommes, conduits par un sous-officier. En arrivant sur le terrain, les hommes ôtent leurs sacs, s'assoient et se reposent vingt minutes si le trajet est un peu long ; puis chacun tire ses 5 balles, et le détachement rentre ensuite au quartier. Ainsi, dans le régiment des fusiliers de la garde, chaque détachement passe une heure environ à la place de tir, et n'en met pas moins de trois pour s'y rendre et en revenir. C'est donc quatre heures que le soldat reste sur ses jambes et sac au dos, pour arriver à tirer 5 balles ; et jusqu'à ce qu'une compagnie ait achevé son tir, il s'écoule six ou sept heures et parfois davantage ; ce qui représente une corvée très fatigante pour les officiers obligés de passer tout ce temps sur le terrain à donner l'instruction.

En été, les détachements, en rentrant au quartier, passent souvent par l'école de natation.

Habituellement on ne fait pas tirer à un homme plus de cinq balles dans la même séance ; mais les commandants de compagnie sont toujours libres de donner quelques cartouches supplémentaires à tel ou tel de leurs soldats, qui en a besoin.

Au point de vue du tir, le personnel d'un régiment, officiers compris, est divisé en trois classes. Quelle que puisse être son habileté comme tireur, nul n'est dispensé de satisfaire aux conditions particulières édictées pour chacune d'elles. Le cours de tir correspondant à chaque classe dure une année entière, et l'on ne peut, en aucun cas, passer avant ce laps de temps, de l'une à l'autre. La troisième ne comprend, par suite, que les hommes qui sont dans leur première année de service, et, en outre, ceux des années antérieures qui n'ont pas encore rempli les conditions exigées. La seconde classe ne comprend de même que des hommes en deuxième année et ceux de la troisième qui n'ont pas fait preuve d'une habileté suffisante pour passer dans la première, laquelle n'est composée que d'hommes de troisième année de service et des meilleurs tireurs. De plus on a formé récemment une quatrième classe, dite spéciale. Elle est réservée aux sous-officiers qui se sont fait remarquer comme tireurs, en satisfaisant deux années de suite aux conditions de la première classe. Cette classe spéciale est aussi ouverte aux officiers.

Pour établir le programme relatif à chaque classe, on est parti de ce principe, que le tir aux petites distances était, de tous, le plus instructif, et contribuait mieux qu'aucun autre à développer l'adresse du tireur ; par suite, les conditions imposées aux petites distances sont relativement les plus difficiles. Aussi est-ce à ces distances qu'on brûle la plus grande partie des cartouches, parce qu'on admet qu'un soldat tirant bien de près saura tou-

jours tirer un peu plus loin. On s'efforce surtout de rompre les hommes à la pratique du tir jusqu'à la distance de 250^m.

L'expérience de la guerre a d'ailleurs prouvé qu'il n'est pas nécessaire que l'instruction de tir soit poussée aux grandes portées pour tout le monde, les combats de tirailleurs ne s'engageant jamais sérieusement au-delà de 600^m. Aussi l'on tient, en résumé, à ce que la masse soit en état de bien tirer jusqu'à 600 mètres sans s'inquiéter des distances plus considérables, pour lesquelles on juge suffisant d'avoir quelques tireurs de première classe.

Quant à la manière dont se donne l'instruction du tir, comme il faut avant tout de bons instructeurs, on s'en procure en apportant la plus sérieuse attention au tir des officiers et des sous-officiers. On exige de chacun d'eux que non-seulement il soit en état d'expliquer aux soldats la théorie du tir, mais qu'il en possède assez la pratique pour être capable de régler le tir et de reconnaître les défauts d'une arme quelconque. Aussi les commandants de régiments et de bataillons sont-ils spécialement chargés de l'instruction de tir de tous les officiers subalternes, tandis que les commandants de compagnies suivent celle de leurs sous-officiers d'une façon toute particulière.

Tous, sans aucune exception, officiers, sous-officiers et soldats, ordonnances, etc., doivent passer par toute la série, non-seulement des exercices de tir, mais de tous les exercices préparatoires : mise en joue dans toutes les positions réglementaires, tir au petit fusil (tir au tube), tir à blanc. Dans le tir réel, les officiers doivent, absolument comme leurs hommes, passer par tous les détails d'exécution des divers genres de tir, et sont obligés de satisfaire rigoureusement aux conditions déterminées pour chaque sorte d'exercice et pour chaque classe. Ils sont, comme les soldats, et d'après l'adresse dont ils ont fait preuve, divisés en trois classes, et ne peuvent passer de l'une à l'autre qu'après avoir suivi tout au long les exercices de la précédente et avoir obtenu les résultats exigés par les règlements en tirant un certain nombre de balles.

Cette exigence satisfait au principe fondamental que l'instructeur doit toujours posséder lui-même à fond les connaissances qu'il est chargé de transmettre aux autres.

Dans la pratique ce principe est complètement justifié : un soldat maladroit se plaignant de son fusil, si l'officier le lui prend des mains, tire et fait un coup excellent, on comprend l'effet produit par cette démonstration irréfutable sur le possesseur de l'arme et sur les assistants. Si un fusil semble réellement mauvais, on a recours au chevalet. L'officier tire quelques coups, et, après avoir déterminé la nature des défauts, il indique au soldat sur quel détail doit surtout se porter son attention lorsqu'il se sert de cette arme; ou bien, si c'est nécessaire, il donne l'ordre de la porter à l'armurier. Quoi qu'il en soit, l'officier n'en a pas moins tranché définitivement la question, et les

hommes voient en lui, toujours et partout, une autorité devant laquelle ils doivent s'incliner.

Il faut citer aussi, comme contribuant au même résultat, le zèle extrême avec lequel les officiers s'occupent de l'instruction du tir. Les hommes sont disposés par groupes de cinq, et se placent en file l'un derrière l'autre. Le premier charge, vise et tire. Pendant ce temps, l'officier se tient auprès de lui, suivant tous ses mouvements, rectifiant sa position et donnant des conseils appropriés au caractère particulier de chacun, qu'il connaît toujours parfaitement. Son coup parti, le tireur reste en place jusqu'à ce que le marqueur lui ait indiqué le point frappé par sa balle. Faisant alors un pas de côté, il rend compte à haute voix à l'instructeur : « Le soldat N*** a visé tel point, a touché tel autre. » Puis il va reprendre sa place à la queue de son groupe, et ainsi de suite, jusqu'à ce que chacun ait tiré le nombre fixé de balles.

Près de là, un sous-officier est assis près d'une petite table, abrité au besoin sous un immense parapluie en toile, et il inscrit chaque balle tirée sur le livre de tir de la compagnie. En outre, la même indication est reportée sur le livret de tir de chaque soldat, et à l'inspection duquel celui-ci peut, à tout instant, savoir comment il tire, sur quel point il lui faut particulièrement porter son attention, et quelles conditions il lui reste encore à satisfaire pour passer à la classe supérieure ou pour avoir terminé les exercices de celle dont il fait partie. On exige que tout soldat connaisse toujours parfaitement dans quelle situation il se trouve relativement au tir, et il arrive souvent qu'un supérieur, rencontrant un homme dans la rue, lui adresse à brûle-pourpoint une question sur ce sujet. Il est alors obligé de donner les indications les plus détaillées sur sa classification.

Une grande importance est attachée à ce que le tireur sache parfaitement reconnaître sur quel point de la cible était dirigée son arme au moment même où le coup est parti. Et il faut avouer que rien n'est plus propre à faire apprécier et contrôler le coup, tant par le tireur lui-même que par l'instructeur. Mais pour arriver là il faut déjà une grande habitude.

En tête du livre de tir de la compagnie figure la liste de tous les officiers subalternes et supérieurs, et ensuite de tous les soldats. Pour chacun d'eux, y compris le colonel du régiment, qui est inscrit sur le livre de la 1^{re} compagnie, on laisse quelques pages correspondant aux diverses classes de tir, et l'on y inscrit, balle par balle, les résultats du tir de chacun. Les conditions relatives à chaque classe sont imprimées dans ce livre, où il suffit ainsi à un homme de jeter les yeux pour constater ce qu'il a fait et ce qu'il lui reste à faire pour arriver au nombre de points voulu par le règlement.

Pour faire passer aux soldats la peur du feu, c'est-à-dire ce tremblement involontaire du bras et du corps, accompagné même d'un clignement des yeux au moment du tir, auquel sont sujets un très grand nombre d'individus, d'un caractère énergique

pourtant et doués d'un système nerveux très solide, on donne au soldat un fusil tout armé; il l'appuie sur un chevalet, vise, habituellement longtemps, et enfin lâche la détente. Le coup ne part pas, attendu que le fusil n'était pas chargé; mais le soldat, qui l'ignorait, n'en a pas moins tremblé et fermé les yeux. On conçoit que ce mouvement involontaire, que rien ne justifie, est très désagréable au tireur, surtout à cause de la gaieté qu'il excite chez ses camarades. L'officier lui explique néanmoins les erreurs qu'il a pu commettre en visant, et le soldat reprend sa place à la gauche de son groupe, comme s'il avait tiré. Quand revient son tour, l'officier lui prend encore son fusil, s'écarte un instant et le lui rend tout armé, comme la première fois. L'homme, bien convaincu que, pour le coup, son arme est chargée, prend son courage à deux mains et tire... Encore un raté. La même manœuvre se répète ainsi à plusieurs reprises. Enfin, le soldat se croit bien sûr que, dans cette séance on ne le fera pas tirer; il prend son fusil et lâche la détente avec le plus grand calme. Tout d'un coup, à son grand étonnement, le coup part... mais le marqueur signale une balle perdue : c'était une cartouche à blanc. Rire général et confusion du soldat, qui demande en grâce qu'on lui laisse tirer au moins un coup dans les conditions normales. L'officier, sans rien promettre, ou bien en disant que pour aujourd'hui c'est impossible, lui ordonne de reprendre sa place et d'attendre son tour. Il tire encore : nouveau raté! Cette fois, il se résigne et, sûr alors que ce jour-là on ne le fera pas tirer, il lâche, au coup suivant, la détente avec le plus grand calme. Le coup part, et le marqueur signale un bon point. Le soldat, surtout si c'est une recrue, est enchanté, et c'est avec un air de satisfaction visible qu'il annonce le point visé et le point touché. L'officier lui fait alors compliment, lui explique que si son coup a été bon, c'est uniquement parce qu'il a tiré avec calme, et lui recommande de faire toujours ainsi désormais. Les camarades le félicitent aussi, et l'officier profite de l'occasion pour sermonner quelque mauvais tireur.

Les façons d'appliquer cette méthode varient à l'infini, on le comprend, car en ceci les idées personnelles de chaque officier jouent le principal rôle. Mais il ne manque pas d'exemples où, par le procédé sus-indiqué, la peur du feu a été guérie.

Ordinairement on ne dispose qu'une seule cible dans chacune des allées de tir, avec trois marqueurs; l'un montre la place des balles, le second bouche les trous, et le troisième, assis derrière l'épaulement, lève un fanion au moment même où il entend le coup, tant que ce drapeau reste levé, personne n'a le droit de tirer. Puis, aussitôt que les deux autres marqueurs se sont cachés, le fanion disparaît et le tir continue. Il est défendu de donner des signaux au clairon ou à la voix; toutes les communications avec les marqueurs doivent se faire ouvertement par des hommes marchant le long de l'allée. Ces précautions sont nécessaires, à cause de la disposition de plusieurs lignes de tir parallèles l'une à côté de l'autre, d'où pourraient résulter des accidents par suite de confusion entre les signaux.

Les exercices annuels ou cours annuels de tir durent environ 10 à 11 mois, suivant le temps qui s'écoule entre l'inspection du tir et la fin des grandes manœuvres d'automne. Aussitôt après le retour de ces grandes manœuvres, c'est-à-dire dès la seconde moitié de septembre, le tir commence pour les trois classes et se continue, autant que possible, sans interruption, pendant l'automne et l'hiver. Mais à partir du commencement de la belle saison, jusqu'à la fin du cours, en juillet, on tire davantage et d'une manière plus suivie.

Bien que le commencement et la fin des séries varient suivant diverses circonstances et suivant les régiments, il s'est établi certains usages de dates et de saisons.

C'est ainsi qu'au mois de septembre, les soldats des trois classes entament l'exécution progressive des exercices de leurs cours respectifs. En hiver, le temps n'étant généralement pas favorable pour donner ce genre d'instruction, on ne tire que rarement, tout juste assez pour que les hommes ne se rouillent pas la main et n'oublient pas d'une leçon à l'autre ce qu'on leur a enseigné. Il n'y a donc pour chacun que deux séances par semaine. Dès le mois de mars, aussitôt que la température s'adoucit quelque peu, on déploie la plus grande activité pour arriver à ce que toutes les classes aient achevé leur cours au moment où commence la période du service de campagne. Pendant celle-ci, les exercices continuent bien encore, mais on s'y occupe plus spécialement du tir d'instruction et du tir de guerre, qui doivent être terminés pour l'inspection générale.

Depuis l'inspection, les exercices de tir se ralentissent quelque peu, et jusqu'au moment des manœuvres il n'y a généralement de séances que pour les attardés.

Quant aux recrues, leur cours de tir commence le plus tôt possible après leur incorporation, c'est-à-dire aussitôt qu'ils ont terminé les exercices préparatoires et que l'état du temps le permet; car on considère comme très mauvais de faire faire à une recrue ses premiers tirs dans des conditions défavorables, les fâcheux effets d'une première impression pouvant se faire sentir longtemps sur un exercice de cette espèce.

(A suivre.)

Société des officiers de la Confédération suisse.

Lausanne, 25 juillet 1877.

Le Comité central aux sections cantonales et divisionnaires.

Chers confédérés et frères d'armes.

La réunion générale de cette année, décidée le 19 juillet 1875 à Frauenfeld, a été fixée aux 11, 12 et 13 août prochain.

Peu de jours nous séparent encore du moment où nous aurons le plaisir de vous recevoir. En vous conviant à cette réunion, qui aura lieu à Lausanne et à Montreux, nous comptons sur l'élan